



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 19621

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le suicide, problème majeur de santé publique révélateur de mal être social qui fait deux fois plus de morts que sur la route. En effet, 10 500 décès par suicide ont été recensés en France en 2010. En dépit d'une baisse de 25 % en 25 ans, le taux de suicide, 14,7 décès pour 100 000 habitants, reste l'un des plus élevés d'Europe. Les plans de prévention du suicide et l'investissement des acteurs de terrain ont permis de diminuer ce taux, mais beaucoup reste à faire dans ce domaine. Le suicide reste, à bien des égards et dans tous les milieux, un sujet tabou dans notre société. Toutefois, il est intéressant de constater que, d'après une enquête de la SOFRES sur les français et le suicide, 70 % de la population et 90 % des adolescents souhaitent que l'on parle du suicide. C'est pourquoi il souhaiterait connaître son sentiment sur la mise en place d'un observatoire national du suicide, chargé de centraliser, d'exploiter et d'enrichir les données disponibles afin de mieux identifier les facteurs de risque ; promouvoir les dispositifs d'alerte, de suivi de la crise suicidaire et enfin conforter, voire augmenter les moyens des réseaux de santé impliqués dans leur prise en charge.

Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique. Il constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. La ministre des affaires sociales et de la santé a ainsi indiqué ses priorités en matière de lutte contre le suicide. La première d'entre elles consiste à mieux connaître la réalité du suicide. Ainsi, un observatoire national du suicide sera créé. Il aura vocation à rassembler les données chiffrées existantes, à mieux comprendre ce phénomène pour le prévenir plus efficacement. Cette structure, pluridisciplinaire, pourra notamment publier un rapport annuel en expertisant une thématique précise. Rattaché à la direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales et de la santé, il fédérera les acteurs professionnels et associatifs des champs sanitaire et social. La deuxième priorité consiste à mieux coordonner les politiques de prévention, en lien avec la politique de santé mentale. La troisième consiste à mieux former les professionnels au contact des personnes vulnérables. La quatrième concerne la prise en charge des personnes ayant tenté de se suicider, avec un soutien des expériences innovantes de suivi en sortie d'hospitalisation qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19621

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2006

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5500